



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

**PREFECTURE**

Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté  
Bureau des élections, de la réglementation, des associations et  
des missions de proximité des titres

**ARRETE PREFECTORAL**

**établissant la liste des électeurs sénatoriaux pour le département d'Ille-et-Vilaine**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION BRETAGNE  
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le Code électoral et notamment l'article R. 146 ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine .

**ARRETE**

**Article 1er :** Le tableau des électeurs sénatoriaux du département d'Ille-et-Vilaine, établi pour le renouvellement des sénateurs, est joint au présent arrêté.

**Article 2 :** Ce tableau sera communiqué aux maires de chaque commune ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande. Il sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

**Article 3 :** En cas d'annulations ou de rectifications ordonnées par le tribunal administratif, le présent tableau sera modifié dès notification du jugement.

**Article 4 :** La liste électorale pourra être modifiée pour tenir compte des remplacements de délégués au plus tard la veille du scrutin soit le samedi 26 septembre 2020.

**Article 5 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Mesdames et Messieurs les maires du département d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Rennes, le 17 juillet 2020

La Préfète

Michèle KIRRY